

NOTE D'INFORMATION

RELATIVE A LA SUSPENSION DE L'UTILISATION DES TIMBRES FISCAUX ELECTRONIQUES A L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N° 009/2026/OTR/CG/DF/DSI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de l'ensemble des partenaires de l'Office que, pour des raisons techniques affectant le fonctionnement de la plateforme d'achat et de consommation des timbres fiscaux électroniques (e-timbres) accessible via l'adresse suivante : <https://etimbre.otr.tg>, **l'utilisation des timbres fiscaux électroniques (e-timbres)** pour les formalités administratives **est suspendue à compter du 18 mai 2026.**

A cet effet, les timbres physiques disponibles dans les points de vente habituels de l'Office seront utilisés pour remplir lesdites formalités.

Le Commissaire Général remercie les contribuables, les usagers et les partenaires pour leur compréhension et invite chacun à se conformer aux nouvelles dispositions en vigueur.

Fait à Lomé, le 13 mai 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN